

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **LUNDI 03 JUIN 2024**

Le 03 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 mai 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : CHERBONNIER Noël.

DCM N° 2024 - 042 : BUDGET DE LA COMMUNE – MODIFICATION AMORTISSEMENT SUBVENTION TRAVAUX CAMPING

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice ATANI, adjointe au Maire chargée des finances et du budget.

Madame ATANI rappelle que le BUDGET ANNEXE CAMPING a été supprimé le 31 décembre 2023 et intégré dans le BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE (BP 2024). Elle rappelle que pour permettre la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes des sanitaires du camping la commune a versé en 2022 au budget annexe camping une subvention d'un montant de 150.000 €.

Elle précise que cette subvention de la commune est rattachée au bien : « CAMP 32 » et trouve sa contrepartie dans le budget de la commune pour 150.000 € au compte 20415342 au N° d'inventaire « M-932 ». Cette subvention a commencé à être amortie en 2023 pour 10.000 €.

Afin d'éviter de conserver ces deux écritures qui n'ont plus d'objet, la trésorerie propose d'en effectuer un amortissement total sur un an en 2024. Ceci permettra ensuite de les sortir par opération non budgétaire. Les crédits nécessaires devront être prévus par décision modificative.

Madame Béatrice ATANI propose donc :

- d'autoriser l'amortissement de ces subventions (CAMP 32 et M-932) versées et reçues sur un an,
- de prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces propositions.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240603-DCM2024-042-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024